

AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE HARDES FAITES DE \$65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SÈCHES au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au

PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT,

à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois.

Il fournira des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix coutant, près de la première d'œuvre.

Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne vont pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadées qu'elles achèteront lorsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

ENSEIGNE DU CASTOR.

NO. 122, RUE ST PAUL.

Montréal, le 27 novembre 1849.

ATTENTION!!

Ou imprime à ce Bureau:

Adresses,
Etiquettes,
Billets d'Invitation,
Lettres funéraires
Et JOBS de toutes façons;

S'adresser à

JOSEPH RIVET.

Imprimeur des *Mélanges Religieux*, rue St. Denis près de l'Évêché.
Montréal, 21 septembre 1849.

DEPARTEMENT DES

TERRES DE LACOURONNE

Montréal, 26 octobre, 1849.

EN conséquence de la Translation du Siège du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications destinées à être déposées à la partie des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada devront être adressées à L'Assistant Commissaire des Terres de la Couronne Montréal.

* Les Papiers sous-mentionnés inséreront l'Avis ci-dessus une fois par semaine pendant un mois:

La Minerve—Les Mélanges Religieux—L'Echo des Canaries—Gazette des Trois-Rivières—Le Journal de Québec, et le Canadien.

EAU PLANTAGENET

LE SOUSSEIGNÉ avertit le public qu'il a appris M. Jos. BERIAU, Marchand Groceur, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent.

Montréal, 26 octobre 1849.

BONS PROVINCIAUX.

OFFICE DE L'INSPECTEUR-GENERAL,

Montréal, 29 octobre 1849.

JUSQU'A nouvel Avis, les DEBENTURES du Gouvernement pour £3 et £2 10 chaque, qui sont échues avec droit à doute par mois d'intérêt, seront rachetées aux Offices des Banques de Montréal et de l'Amérique Britannique du Nord, et de leurs différentes branches dans la Province.

(Signé,) F. HINCKS,

Insp. Gén.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Église, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olivernum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourraient leur convenir.

JH. ROY.

Montréal 27 septembre 1849.

TABLISSEMENT DE RELIEURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent

LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui méritent l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encres, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELEAU.

Montréal, 2 mai 1849.

Aux Commissaires d'Ecole.

MESSIPURS les commissaires se procureront pour une école modèle, un Instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messrs. Durocher, prêtre, et curé, à Belœil.

N.B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré.

Belœil, 2 juillet 1849.

REGISTRES DE PAROISSE

LE Soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les Paroisses, de différents nombres de feuilles, qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité de la reliure, étant reliés avec les meilleurs matériaux et par un des meilleurs ouvriers du Canada. Il se chargera de les faire coter et parapher.

J-BTE. ROL LAND.

16 Novembre 1849.

E. P. BOIVIN

Coin des rues

NOPRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRÉAL, BIJOUTERIES, articles de goût etc. etc.

Montréal, 26 mai.

ECOLE

DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorèrent le sort de ces infirmes, privés des biens de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements venaient annoncer au public que **onze cents Sourds-Muets en Canada** étaient laissés dans l'oubli et contraints à bon droit cette asphale qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des Etats-Unis. Voulant améliorer le sort de tant d'infortunés, Mgr de Montréal n'écoutant que son ardente charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, ent le généreuse pensée d'ouvrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets dont la direction fut confiée à M. Lagorce. — Ce Prêtre avec l'assistance de M. Reeves S.-Muets, offre maintenant de donner l'instruction **gratuit** à tous les S.-Muets indigens de la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer que deux schelings et demi par mois. — Dans la vue d'encourager l'école des faibles offrent de pensionner quelques S.-Muets pour la modique somme de 4 piastres par mois par élève, y compris le blanchissage de leur linge. — Dans le cas où les parents préféreraient pour eux-mêmes les alimens ils peuvent faire des arrangements avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour 4 schelings par mois. — Ceux dont les parents sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligents, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du courant, Rue Dufresne, près de l'embarcadère des Steamboats de Longueuil.

Vendredi le 7 Septembre.

JH. ROY.

Montréal 27 septembre 1849.

ES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8

Do do do in-12

Do do do ir-18

Do des Ecoles chrétiennes in-12

Gymnase moral, in-12

Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36

Do des petits enfants in-32

Do des enfants pieux, in-32

Do de l'enfance chrétienne, in-18

Do Morale et Littéraire, in-12

Do Instructrice et amanante, in-18

Do Catholique de Lille, in-18

Etc., etc., etc.

AUSSI:

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliques ordinaires et autres.

Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3,

21 mai 1849.

— AUSSI:

Un assortiment très varié de LIVRE DE

PRIÈRES avec reliques ordinaires et autres.

Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3,

21 mai 1849.

— AUSSI:

Un assortiment très varié de LIVRE DE

PRIÈRES avec reliques ordinaires et autres.

Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3,

21 mai 1849.

— AUSSI:

Un assortiment très varié de LIVRE DE

PRIÈRES avec reliques ordinaires et autres.

Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3,

21 mai 1849.

— AUSSI:

Un assortiment très varié de LIVRE DE

PRIÈRES avec reliques ordinaires et autres.

Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3,

21 mai 1849.

— AUSSI:

Un assortiment très varié de LIVRE DE

PRIÈRES avec reliques ordinaires et autres.

Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3,

21 mai 1849.

— AUSSI:

Un assortiment très varié de LIVRE DE

PRIÈRES avec reliques ordinaires et autres.

Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3,

21 mai 1849.

— AUSSI:

Un assortiment très varié de LIVRE DE

PRIÈRES avec reliques ordinaires et autres.

Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.